

SEANCE DU 21 MARS 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, les Membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite du premier tour des élections municipales du 15 mars 2026, sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. MOUTTET Bernard**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, Mme LEROY Bénédicte, M. KAUPP Philippe, Mme GAUTIER Denise, M. LUPI Robert, Mme SAMAZAN Léa, M. DAUMAS Robert, Mme LUCIANI Valérie, M. LANDA Jean-Claude, Mme BRUNO Laëtitia, M. DELVALEE Stéphane, Mme LUCIANI Yolande, M. GARCIA Matthieu, Mme FAUCHER Aurore, M. OLIVIERI Christophe, Mme NOEL Régine, M. DELVALEE Philippe, Mme WOZNIAK Frédérique, M. MICHEL Robert, Mme BRAYDA Frédérique, M. DONATI Bruno, Mme LE BORGNE-CAPRARO Stéphanie, M. VALENTIN Pierre, Mme BACCINO Véronique, M. GONCALVES Florian, Mme LAFAY Valérie, M. DELCAMPE Raymond, M. CHABLE Pierre-Laurent, Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine, M. CANEPARO Francis, Mme LEGOND Chloé, M. CRETE Christophe, Mme CORNET Ingrid,

ETAIT REPRESENTEE :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BACCINO Véronique donne procuration à M. MOUTTET Bernard,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme SAMAZAN Léa a été désignée comme secrétaire de séance.

CONSTITUTION DU BUREAU :

M. GONCALVES Florian et Mme CORNET Ingrid ont été désignés comme assesseurs.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

N°2026/03/03

NOMENCLATURE : 5.1 ELECTION EXECUTIF

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2

VU la délibération n°2026/03/02 en date du 21/03/2026, fixant à HUIT (8), le nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDERANT :

- Que les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret ;
- Que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- Que si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés lors du premier tour de scrutin, un deuxième tour doit avoir lieu selon les mêmes règles,
- Que si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés lors du deuxième tour de scrutin, un troisième tour est nécessaire. Le scrutin sera alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus,

M. LE MAIRE – RAPPORTEUR, invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des HUIT (8) adjoints au Maire.

Il est précisé que l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale.

Après avoir recensé les candidatures, il est demandé de procéder à l'élection.

Mme LEROY Bénédicte propose une liste de 8 membres.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **33**
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **6**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **27**
- Majorité absolue : **17**

Ont obtenu :

- Liste de **Mme LEROY Bénédicte** **27 voix** ;

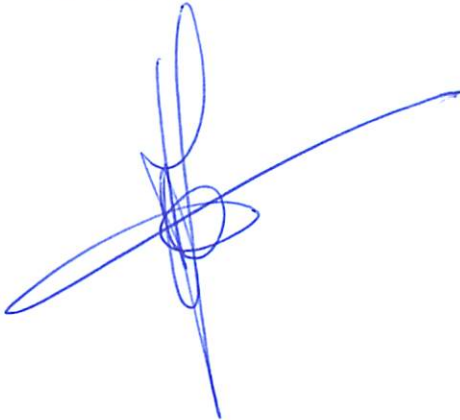
La liste de **Mme LEROY Bénédicte** ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés dans l'ordre de la liste et respectant le principe de parité :

- 1^{er} Adjoint au Maire : Mme LEROY Bénédicte
- 2^{ème} Adjoint au Maire : M. DAUMAS Robert
- 3^{ème} Adjoint au Maire : Mme SAMAZAN Léa
- 4^{ème} Adjoint au Maire : M. OLIVIERI Christophe
- 5^{ème} Adjoint au Maire : Mme GAUTIER Denise
- 6^{ème} Adjoint au Maire : M. LUPI Robert
- 7^{ème} Adjoint au Maire : Mme BRUNO Laëtitia
- 8^{ème} Adjoint au Maire : M. LANDA Jean-Claude

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance

Léa SAMAZAN



Le Maire,



Bernard MOUTTET



ELECTION DU MAIRE

Le Président, en vertu des articles L.2122-4, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7- du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Bernard MOUTTET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, sous la Présidence de **M. Bernard MOUTTET** élu Maire, à l'élection des 8 Adjointes.

Ont été élus Adjointes au Maire :

- **1^{er} Adjoint au Maire : Mme LEROY Bénédicte**
- **2^{ème} Adjoint au Maire : M. DAUMAS Robert**
- **3^{ème} Adjoint au Maire : Mme SAMAZAN Léa**
- **4^{ème} Adjoint au Maire : M. OLIVIERI Christophe**
- **5^{ème} Adjoint au Maire : Mme GAUTIER Denise**
- **6^{ème} Adjoint au Maire : M. LUPI Robert**
- **7^{ème} Adjoint au Maire : Mme BRUNO Laëtitia**
- **8^{ème} Adjoint au Maire : M. LANDA Jean-Claude**